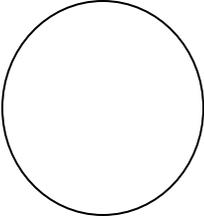


3 mars



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 3 mars 2025 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron maire
Monsieur Herman Dumont
Monsieur Maurice Gagnon
Madame Jocelyne Sergerie
Monsieur Jacques Leclerc

Absente :

Madame Francine Michaud

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale greffière trésorière, qui agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

2025-03-045 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire à fait lecture de l'ordre du jour

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D' l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-046 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 qui leur a été transmis à l'avance;

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le procès-verbal de la Séance ordinaire du 3 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-047 APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 31 JANVIER 2025 AU 27 FÉVRIER 2025 POUR LA MUNICIPALITE DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

3 mars

IL est proposé par : Monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		63 271,45 \$
Chèques émis		0 \$
Salaires payés du 26/01/2025 au 22/02/2025	3 405,87 \$	
Contribution de l'employeur	369,52 \$	3 775,39 \$
TOTAL		67,046,84 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-048 CORRESPONDANCE

Lettre d'invitation de madame la mairesse Josée Marquis pour école
Invitation à faire achat local vu la situation avec le président Trump

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-049 RAPPORT DES COMITÉS

Loisirs de la Halte madame la présidente absente

Comité de développement madame la présidente Jocelyne Sergerie explique pour le projet intergénérationnel et pour le montant de subvention du PNHA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-050 AG/360 ARPENTAGE TERRAIN RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aller de l'avant avec le projet de développement de la rue du parc;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de AG/360 est d'environ 2 681.22 \$

Il est proposé par monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

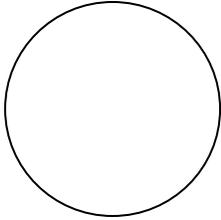
De continuer le projet et d'attendre plus de détails après que AG/360 aura fait le piquetage et le cadastre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-051 DEMANDE PAR MONSIEUR MATHIEU ST-PIERRE BOULAY

Monsieur Boulay nous informe que la Régie des alcools lui demande d'avoir une adresse civique indépendant pour avoir son permis de vente d'alcool et une entrée indépendante pour le dépanneur. Pour assurance l'installation d'une caméra dans

3 mars



son local une poignée de porte et l'installation d'une pancarte pour indication de son dépanneur pour ses trois items monsieur Boulay explique qu'il défrayera lui-même ces items. Pour entrée indépendante il défrayera la moitié de la facture.

CONSIDÉRANT QUE le dépanneur donne un service apprécié des citoyens et et qu'ils attendent depuis longtemps ce service;

Il est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'attribuer le numéro civique 5 B, 8^E rang pour le dépanneur et de faire une entrée indépendante temporaire en attendant le projet d'une autre entrée et galerie au centre communautaire.

2025-03-052 CAMÉRA / POIGNÉE DE PORTE / PANCARTE

Il est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser monsieur Boulay pour l'installation d'une caméra dans le local du dépanneur, de changer la poignée de porte du local dépanneur pour question de sécurité et l'installation de pancarte pour indication du dépanneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-053 ACHAT MATÉRIAUX POUR ENTRÉE INDÉPENDANTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat des matériaux pour l'entrée indépendante au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-054 ACHAT D'UNE POIGNÉE PORTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la poignée porte de la cuisine est brisée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs clés sont en circulation; `

Il est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat d'une poignée sécuritaire ne pouvant faire des doubles de clés sauf les personnes autorisés soit monsieur le maire ou la directrice générale

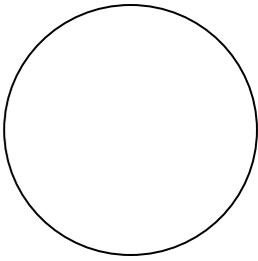
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-055 VENTE POUR TAXE

IL est proposé par : Monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, à la MRC



3 mars

pour vente pour taxe le matricule 3312 29 1068 00 de faire les démarches nécessaires de signer tous documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-056 RAPPEL DE PAIEMENT AUX PERSONNES AYANT DES SOMMES DUES À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre, aux personnes ayant des sommes dues à la municipalité pour les années antérieures à 2025 un avis recommandant de payer entièrement leur compte de taxes afin que leur propriété ne se retrouve pas dans le dossier de (vente pour taxes) l'an prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-057 FRR – FONDS DE SOUTIEN À LA VITALISATION DES COMMUNAUTÉS ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg souhaite réaliser le projet agrandissement d'une terrasse;

CONSIDÉRANT QUE le projet agrandissement d'une terrasse permet d'avoir plus de visibilité d'achalandage et va aider au dépanneur et va permettre de créer un milieu de vie pour sociabiliser se réunir.

Il est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE la municipalité autorise madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale, à déposer une demande de financement auprès de la MRC de la Matanie dans le cadre du Fonds de soutien à la vitalisation des communautés et à la coopération intermunicipale (FRR-volet 4) pour le projet agrandissement d'une terrasse.

QUE la municipalité autorise madame Francine Ouellet Leclerc directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg tout document utile à cet effet.

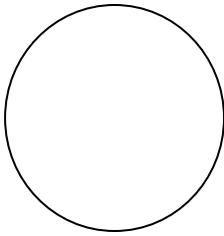
QUE la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg s'engage à payer sa part des coûts admissibles ou à rechercher d'autres partenaires financiers pour assurer la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-058 DÉNEIGEMENT DES RUES ET CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ FAIT PAR L'ENTREPRISE EXCAVATION H.D.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a averti l'entreprise H.D. à plusieurs reprises de déblayer les chemins et rues de la municipalité qui est dans son contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise H.D. doit commencer ses opérations de déneigement au début de chaque chute de neige et fonctionner, sans interruption, tant qu'il neigera et aussi souvent qu'il le faudra pour permettre, en tout temps, la circulation sécuritaire des véhicules automobiles;



3 mars

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise H.D. à de la difficulté à faire le déneigement, que ses équipements sont souvent brisés ou qu'il reste en panne dans les côtes de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE les chemins et rues n'ont pas été ouvert que plusieurs citoyens se sont pleins et ont restés pris que leur véhicule frottait de chaque côté du banc de neige et aucun moyen de rencontrer ou se tasser et avait peur pour leur sécurité et que plusieurs citoyens peuvent en témoigner;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens qui travaillent à Grosses-Roches ou au Méchins ne se sentaient plus en sécurité de faire le trajet ils ont fait un détour par St-Adelme

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur H.D. aurait dû prendre sa responsabilité et de mandater un autre entrepreneur pour l'ouverture des rues et chemins dans son contrat pour la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de ses citoyens est la priorité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise H.D. n'a pas effectué l'entretien et le déneigement, la municipalité a mandaté l'entreprise Jasmin et Régis Imbeault pour l'élargissement et déneigement des rues et chemins soit route de St-Jean-route de la Grande-Écluse jusqu'à la demeure de monsieur Denis Simard qui n'était jamais ouvert l'entrepreneur H.D. terminait sa route au 31, de la Grande-Écluse et chez monsieur Rénaud-Pierre Ouellet au 171, 10 rang qui lui aussi était jamais ouvert ouverture aussi rue Bouchard et la rue du Parc pour la cour de la municipalité et celle du centre communautaire le Groupe Perreault considérant que le dépanneur situé au centre communautaire n'a pas pu ouvrir son commerce vu que la cour n'était pas ouverte;

CONSIDÉRANT QUE les 16-17-18-19 février et d'autres journées entretemps les chemins et les rues de la municipalité ont été négligés après plusieurs avertissement à l'entrepreneur d'ouvrir les chemins et rues;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil ont pris la décision

Il est proposé par : monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'amputer le paiement du mois de mars à l'entreprise H.D. pour n'avoir pas ouvert les chemins et rues de la municipalité après la dernière tempête ce qui à occasionner bien des problèmes et sécurité aux citoyens; soit le montant de 3 420.52 \$ qui sera déduit de 13 279.61 son paiement sera de 9 974.07 \$ et de faire parvenir à l'entreprise Excavation H.D. copie de la résolution par lettre enregistrer.

Entreprise Jasmin et Régis Imbeault : 3 190.56 \$

Entreprise Groupe Perreault : 114.98

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE

2025-03-059

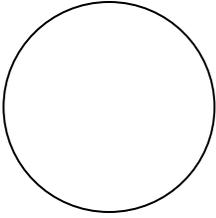
**DÉNEIGEMENT POUR OUVERTURE DES RUES ET CHEMINS
PROCHAINES ANNÉES (3) ans**

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec monsieur Hugo Deroy se termine à la fin avril;

Il est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à publier un appel d'offre

**3 mars**

sur le site SEAO pour une demande de soumission pour l'entretien de ses chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles pour la saison 2025-2026, 2027-2028 et 2028-2029 (3 ans) sur une longueur de 5.55 km ainsi que pour l'ouverture des entrées des bâtiments municipaux.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon le devis produit par la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg en date du -----

Le conseil municipal demande à la directrice générale d'inclure dans le devis que le soumissionnaire devra fournir le sel, sable et la préparation de l'abrasif pour le Déneigement.,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE

2025-03-060 POINT D'INFORMATION PAR MONSIEUR LE MAIRE

Formation des élus

Implantation d'un site de télécommunications par TELUS. D'autres informations seront communiquer et l'emplacement d'un site.

Demande pour le téléphone sans fil au centre communautaire à quel endroit est-t'il ?

La MRC nous a fait don de 7 belles chaises qui sont grandement appréciées par les membres du conseil. Une lettre de remerciement sera envoyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2025-03-061 VARIA

Les 2 souffleuses sont présentement hors d'usage des câbles cassés.

Il est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat pour réparation des souffleuses

**2025-03-062 PÉRIODE DE QUESTION
AUCUNE**

2025-03-063 LEVÉE DE LA SÉANCE

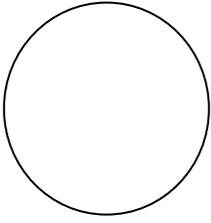
Il est proposé par madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 19h.33

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

3 mars



JOCELYN BERGERON MAIRE

FRANCINE OUELLET LECLERC
Directrice générale et greffière-trésorière

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jocelyn Bergeron maire